

Beaulieu-sur-Oudon, le mardi 23 décembre 2025

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle de Conseil Municipal (salle annexe de la mairie) en séance publique, le

Jeudi 8 janvier 2026 à 20H30

L'ordre du jour est le suivant :

- **Délibération 2026-001** : contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne
- **Délibération 2026-002** : Recrutement et rémunération d'un animateur BAFA dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif pour les 12, 13 et 30 janvier 2026
- **Délibération 2026-003** : Avenant à la convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)
- **Délibération 2026-004** : Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (AFL)
- **Délibération 2026-005** : Ouverture crédit section investissement
- **Questions diverses**

Le Maire,

Anthony ROULLIER




L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que : Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.**